

Un bocage tardif et éphémère : le bocage de la Champagne de Conlie (Nord de la Champagne Mancelle)

Jeanne DUFOUR (1)

Le bocage est en voie de disparition rapide aujourd'hui dans les régions qui optent pour la grande culture céréalière. La «Champagne de Conlie» est, avec la «Plaine d'Alençon», une des régions du Maine où cette évolution est la plus visible ; quand on aborde le plateau calcaire venant du Mans ou de Sillé-le-Guil-laume, après avoir traversé des pays plus accidentés, plus bocagers, plus verts, on se croit transporté en un coin de Beauce : les champs de blé et de maïs s'étendent à perte de vue, à peine interrompus par quelques rangées d'ormeaux, plantés sur de petits talus, qui se profilent sur l'horizon comme des batteries de plu-meaux usagés.

Ces vestiges sont là pour nous rappeler que cette plaine a été bocage naguère : elle l'était encore aux lendemains de la guerre, elle l'était au début du siècle (2) ; MUSSET ne l'a pas connue autrement puisqu'il affirme dans sa thèse parue en 1917 : «...il n'existe aucun pays de Champagne, aucune plaine à la limite est du Bas-Maine» (MUSSET, 1917). Il avait raison à l'époque ; mais peut-on toujours le suivre quand il affirme qu'il n'y a jamais eu de Champagne (au sens d'open-field) dans le Maine ?

Partant du fait que le suffixe «-en- Champagne» s'applique aussi bien à des noms de lieux situés hors des calcaires, dont l'affleurement permet de définir la région agricole que nous appelons aujourd'hui «Champagne mancelle», il considère que la Champagne n'est pas une «plaine» au sens géographique du mot, mais une région historique aux limites mal connues.

Il ne s'agit pas ici de contester l'existence d'une châtellenie de Champagne, mais de poser la question

suivante : y-a-t-il contradiction entre l'existence d'une Champagne historique plus vaste que les affleurements de calcaire oolithique et l'existence d'une Champagne géographique limitée au seul calcaire ? nous ne le croyons pas et PESCHE (1829), que MUSSET (1917) invoque à l'appui de sa thèse, ne le croyait pas non plus puisqu'il écrit : «*Différentes parties du territoire du Maine et de l'Anjou, sur lesquelles il n'a rien été écrit de satisfaisant jusqu'ici, portaient anciennement et conservent encore le nom de Champagne : l'une paraît le tenir de la nature de son sol, les autres de leurs seigneurs issus d'une famille de ce nom*».

En examinant de plus près ce bocage, ou ce qu'il en reste, et les photographies aériennes des plus anciennes missions, on est amené à se poser des questions sur son origine, car il diffère visiblement des bocages voisins.

Quand on quitte le massif ancien ou le Cénomani pour les calcaires oolithiques, le bocage se fait plus ténu, les haies ne sont plus composées des mêmes essences : l'ormeau et le cytise remplacent le chêne pédonculé ou tauzin et s'accompagnent d'espèces calcicoles qu'on ne voit pas ailleurs, comme la viorne lantane, ou peu, comme le fusain, et surtout, les haies d'épines abondent, ces «chétives haies d'épines» dont la modestie avait déjà frappé PESCHE vers 1830. La haie n'a pas la même exubérance que sur les terrains plus frais, différence normale, dira-t-on, mais il y a plus.

Ce n'est pas seulement la nature de la haie qui est différente, c'est aussi son tracé. Ce trait apparaît moins bien au promeneur au sol : on n'a vraiment pu le déce-

(1) Centre Universitaire du Mans, Faculté des Lettres et Sciences Humaines «Vaurouzé», route de Laval, 72000 LE MANS.

(2) Renseignements communiqués oralement par M.A.PIOGER.

ler qu'à l'examen des photographies aériennes. La mission de 1957–1958 permet de cerner des zones où règne un bocage géométrique et organisé, contrastant avec les bocages plus fantaisistes largement répandus de part et d'autre. Après avoir porté ces zones sur une carte, nous avons eu la surprise de constater que nous avions redessiné exactement les affleurements du Bajocien et du Bathonien ! Il faut bien admettre que partout où règnent les «groies» minces sur sous-sol calcaire, le paysage est quadrillé selon deux directions perpendiculaires qui reviennent avec insistance, nord-nord-est–sud-sud-ouest et ouest-nord-ouest – est-sud-est (cf. la «Champagne de Mézières»), quadrillage qui se déforme par endroits pour faire place à une organisation circulaire, avec chemins rayonnants (cf. autour du bourg de Cures). Les parcelles sont des rectangles plus ou moins allongés, avec des traces de lanières ici ou là. Ajoutons que l'habitat est nettement plus groupé dans ce pays que de part et d'autre.

On ne peut se retenir de penser, en examinant ces photographies, à un openfield qui se serait laissé progressivement contaminer par les bocages voisins, submersion d'autant plus fatale que l'ilôt est plus étroit (la bande de calcaire oolithique a, au plus, 10 km de large dans le Haut-Maine). La présence ou l'absence de clôtures n'est sans doute pas le critère le plus important pour classer les paysages agraires, puisque celle-ci peut n'être qu'un épiphénomène, ajouté bien après que le dessin du parcellaire fût établi, et supprimé à l'occasion. C'est à une telle conclusion qu'arrivait déjà BOMER (1958) dans son article sur les paysages ruraux d'une région voisine, le Bassin Parisien méridional, où l'on observe aussi des exemples de *«bocages qui ne semblent guère avoir plus de quelques siècles d'existence... des parcellaires d'openfield contaminés par la clôture au voisinage des bocages denses»*.

Il reste à chercher la preuve qu'il s'agit bien d'un openfield embocagé. Elle peut être apportée par les plans-terriers de la seconde moitié du dix-huitième siècle que les Archives du Mans ont la chance de posséder en grand nombre en particulier pour cette région (1).

Ces plans-terriers se présentent sous forme de petits fragments à l'échelle fantaisiste. Pour reconstituer le paysage agraire du dix-huitième siècle, il nous a fallu rassembler patiemment les morceaux du puzzle et redessiner le tout à une échelle correcte. Partant du plan cadastral actuel réduit au 1/10.000e, on a dessiné d'abord le plan parcellaire d'après le vieux cadastre qui constitue une étape intermédiaire, puis le plan du dix-huitième siècle. C'est en 1830–40 que le nombre de parcelles est le plus élevé (partages d'héritage, lotissement de grandes parcelles ayant appartenu à des religieux et vendues comme biens nationaux...) : en partant de cette date, on a pu placer correctement presque toutes les limites de parcelles du dix-huitième siècle. L'avantage de remonter jusqu'au plan-terrier, c'est que, contrairement au plan cadastral, il distingue toujours les parcelles simplement limitées par des bornes ou «devises» des parcelles closes de haies : en général, pointillé pour les premières, trait plein pour les secondes.

(1) Archives départementales de la Sarthe, Série E, *passim*.

On a pu ainsi reconstituer le paysage de la «Champagne de Mézières», située au nord de la Champagne mancelle, entre les bourgs de Mézières-sous-Lavardin et de Neuvillalais, et de presque toute la commune de Mézières, de même que de la commune de Cures, intéressante car elle s'étend partie sur les calcaires, partie sur les sables cénomaniens, amenés là brutalement au contact des calcaires par une faille : le contraste entre les terres basiques, à blé, et les terres de landes ou de cultures médiocres (sols lessivés ou podzoliques) est ici particulièrement vigoureux.

La reconstitution de la Champagne de Mézières permet de constater qu'on pouvait, avant la Révolution, aller du bourg de Mézières à celui de Neuvillalais par la «traverse», en empruntant un sentier, (indiqué en pointillé sur les vieux plans), qui coupe en biais le quadrillage des parcelles, ceci sans avoir à franchir la moindre clôture sur trois kilomètres : ce sentier est devenu aujourd'hui une route, nettement surimposée au parcellaire primitif. Les parcelles, en lanières pour la plupart, sont groupées en quartiers qui portent des noms. L'indice d'allongement atteint parfois 20, mais un remembrement spontané est déjà en cours, opéré le plus souvent par des religieux grands propriétaires : les champs plus trapus ainsi constitués commencent à s'enclore. On voit ainsi s'amorcer l'évolution qui aboutira au bocage géométrique encore visible sur les photographies aériennes de 1957–1958 (fig. 1)

Dès qu'on franchit la limite des calcaires bajociens et bathoniens pour passer sur les calcaires marneux et les marnes du Callovien, le réseau des chemins devient plus fantaisiste, l'habitat se disperse ; les parcelles sont encore rectangulaires, mais beaucoup plus trapues, les champs ouverts existent encore, mais se font plus rares.

Où en est-on vers 1830–1840 ? Le vieux cadastre reproduit intégralement toutes les lanières de la Champagne de Mézières. Il n'indique pas les clôtures, mais de vastes ensembles correspondant à ce que les gens du pays appellent Champagne ou Plaine sont entourés d'un trait de couleur, comme si le dessinateur avait voulu souligner leur caractère original, et on ne voit pas comment des lanières si étroites auraient pu être closes. Tout laisse à penser que rien n'avait encore changé, ou peu de choses.

On en a la preuve dans les descriptions heureusement faites par PESCHE (1829) à la même époque. Ne note-t-il pas, à l'article Neuvillalais : *«peu d'arbres à cidre et à bois, certaine portion de terrain, notamment entre les bourgs de Neuvillalais et de Mézières, appelée plus spécialement la Champagne, en étant tellement dépourvue que les pièces de terre n'y sont point divisées comme ailleurs par des haies, mais seulement par des*



Fig. 1 : LA CHAMPAGNE DE MEZIERES VERS 1780 D'APRES LES PLANS TERRIERS ET EN 1957, D'APRES DES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES.

sentiers et par des bornes ? Et c'est à l'article sur le canton de Conlie qu'il parle des «*chétives haies d'épines*».

De Mézières à Neuvillalais, pas de haie au dix-huitième siècle, ni au début du dix-neuvième, pas de maison non plus : il n'y en a toujours pas aujourd'hui. D'une façon générale l'habitat est plus groupé sur les calcaires jurassiques qu'ailleurs (bourg et gros hameaux appelés «villages») : les bourgs comportent de grosses fermes, ce qui est exceptionnel dans le Haut-Maine. Dans ce cas extrême d'openfield particulièrement tenace, l'embocagement tardif ne s'est pas accompagné d'une dispersion de l'habitat. Mais il n'en a pas été partout ainsi, nous allons le voir avec l'exemple de Cures.

Nous sommes ici en présence d'un embocagement beaucoup plus précoce puisqu'il était déjà très avancé au dix-huitième siècle. On ne peut guère interpréter autrement le paysage perceptible grâce au plan-terrier, car cette commune appartient au même ensemble régional que Mézières et Neuvillalais, la Champagne de Conlie : les photographies aériennes montrent qu'un parcellaire géométrique et organisé le recouvre sans la moindre solution de continuité ; les plans-terriers auraient permis la reconstitution quasi-intégrale du parcellaire du dix-huitième siècle : le temps nous a manqué pour la réaliser. Il ne s'agit donc pas d'un vieux bocage. La seule différence avec Mézières réside dans la densité des haies qui ne laissent ici subsister qu'un nombre réduit de lanières décloses. Quant à l'habitat, il est un peu

plus dispersé que dans les deux exemples précédents, mais les écarts étaient encore très peu nombreux sur le plan-terrier et même sur le vieux cadastre : écarts récents, à n'en pas douter, d'après leurs noms (noms de quartiers ou de pièce de terre pour la plupart, cf. La grouas Adet, le Tournay, le Champ perché, le Champ Cochin...) ou leur insertion dans le parcellaire. La plupart des écarts, sur la partie calcaire de la commune, sont postérieurs au vieux cadastre.

Il ne faut donc pas s'y tromper : le bocage régulier et clair, avec habitat relativement peu dispersé, qu'on pouvait observer naguère sur les plateaux calcaires est le résultat d'une longue évolution, plus ou moins avancée à la fin du dix-huitième siècle et qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas un bocage original.

Au-delà du dictionnaire de PESCHE, on manque de jalons pour suivre les progrès de l'embocagement. Le compte-rendu du concours agricole pour le canton de Conlie en 1869 (1) nous montre cependant le fermier de Bures à Neuvy occupé à régulariser la forme de ses parcelles qui présentaient de nombreux redans (il en est souvent ainsi lorsqu'on réunit des parcelles en lanières d'ancien openfield appartenant à différents quartiers pour faire des parcelles moyennes) : pour ce faire, il a arraché des haies, en a replanté d'autres, preuve que le bocage existe alors même s'il n'est pas stabilisé. Plus loin, l'auteur du compte-rendu ajoute : «*La plantation et l'entretien des arbres sur les fermes du château de*

(1) Concours agricole d'arrondissement. Distribution des récompenses à Conlie. Bull de la Soc. d'Agr., Sciences et Arts de la Sarthe, 1869.

Bordigné sont dirigées par leur habile régisseur et aux frais du propriétaire». On assiste donc à la gestation du paysage bocager qui apparaît encore sur les photographies aériennes de 1957 : parcelles rectangulaires plus trapues que dans l'openfield, avec survivance de quelques lanières et de quelques redans significatifs, et parcelles ourlées de petites haies d'épines ou d'ormes ou de cytises, plantées sur talus.

Il n'est pas sans intérêt de comparer ce bocage à celui des régions voisines.

Côté sédimentaire, dès que l'on sort du Jurassique pour entrer sur le Cénomanien, le paysage change. On le voit bien à Cures où aucune frange de marne ne s'intercale : sur le plan-terrier, la partie sableuse du finage apparaît caractérisée par une grande dispersion de l'habitat, un parcellaire plus anarchique et plus divisé, comme il se doit autour de bordages modestes disposés en nébuleuses ; il subsiste des landes communes, mais le bocage règne partout ailleurs si l'on excepte quelques «*fraeschés*» (en cas de partage entre héritiers, on pouvait border les parcelles sans les clore) (de SAINT-VAST, 1777). En 1830, quelques écarts nouveaux sont apparus ; les landes ont été grignotées, boisées en pins ; mais c'est toujours le même bocage que l'on retrouve jusque sur les premières photographies aériennes, un bocage aux haies plus fournies où domine le chêne pédonculé.

Côté massif ancien, sur les schistes, autour des métairies de taille moyenne dispersées dans la campagne, règne un bocage à mailles moyennes, qui se resserre seulement auprès de la forêt de Sillé, où les bordages sont plus nombreux. Les plans-terriers font apparaître un bocage intégral, anarchique dans les vallées, plus ordonné sur les interfluvies. On retrouve sur les photographies aériennes ce même bocage avec des mailles élargies par endroits ; c'est un autre bocage à chêne pédonculé, moins touffu et moins complanté toutefois que sur le Cénomanien.

Il est clair qu'on est en présence, de part et d'autre de la Champagne, de vieux bocages. La toponymie, avec une grande abondance de noms en -ière et en -erie, et la dispersion de l'habitat laissent supposer des défrichements médiévaux, individuels sans doute avec haie marquant l'appropriation, défrichements qui se sont poursuivis lorsque la révolution agricole a permis la mise en valeur des landes. Dans la Champagne au contraire, la toponymie évoque un défrichement plus précocé. Cette région intrigue avec ses noms en -ie dont on ignore la genèse (Conlie, Segrie, Vernie, Tannie, graphie ancienne pour Tennie...), mais certains ont des racines celtiques bien connues. Par ailleurs, les noms en -é sont nombreux ici, de même que ceux qui évoquent de nouvelles «*villae*» (Neuvillalais, Neuvy), alors que les noms en -ière et -erie sont presque absents. On peut supposer une mise en valeur complète dès l'époque gallo-romaine

autour de «*villae*» : on ne voit pas sans cela comment expliquer la continuité du parcellaire qui ne change pas à la périphérie des paroisses : les limites de celles-ci ont été visiblement surimposées à un dessin qui préexistait et couvrait tout. On imagine plutôt ici un défrichement collectif, aboutissant à l'openfield.

Ce serait aux historiens de préciser comment s'est opérée la genèse de l'openfield. La Coutume du Maine ne signale pas de pratiques communautaires, mais elle dit clairement que la clôture des champs n'est pas obligatoire : les prés seuls devaient être clos, et c'est au propriétaire des bestiaux de les enfermer dans son pré, non au propriétaire du champ de se défendre contre eux (de SAINT VAST, 1777). On clôt donc les prés, mais parfois ce sont des «*prées communes*» encloses seulement à la périphérie et divisées à l'intérieur par des bornes ; on enclôt par précaution les cultures les plus précieuses : «*cloteaux*» à chanvre, jardins, vignes (les «*courtills*» et les «*clos*» sont, comme les «*prées communes*» des ensembles enclos seulement à la périphérie) (Jeanne DUFOR, 1961). Il n'est pas étonnant que les plateaux calcaires impropres à la prairie aient été longtemps occupés par des quartiers de champs ouverts accompagnés de traînées de prés communs dans les vallées (cf. vallée de la Vègre).

Les prairies communes rassemblées dans les mains de quelques propriétaires, ont été embocagées dans le courant du dix-neuvième siècle, sauf celle de Tennie qui existe toujours (Jeanne DUFOR, 1961) ; mais pourquoi en est-on venu à clore les champs ?

Une première raison a joué partout en faveur de la haie : c'est le manque de bois. Dès le dix-septième siècle, le bois est devenu rare parce que les forges et autres industries étaient grosses consommatrices, de même que les villes : les forêts transformées pour la plupart en taillis à courte révolution pour faire du charbon de bois n'arrivaient plus à fournir et le bois est devenu de plus en plus cher. Aussi les propriétaires se sont-ils préoccupés, à partir du dix-septième siècle, de faire planter des arbres par leurs fermiers ; les gloses de la Coutume, rédigées au dix-huitième siècle, donnent à la propriété des haies et des arbres une importance nouvelle : on définit de manière tatillonne comment partager le bois d'une haie mitoyenne (de SAINT-VAST, 1777). En fait la plupart des haies sont partagées dans l'autre sens, ce qui évite les chicanes (la limite de la parcelle est tantôt d'un côté de la haie, tantôt de l'autre, à 30 cm du fossé et donne au parcellaire cadastral un curieux dessin crénelé).

Les plans-terriers montrent qu'au dix-huitième siècle on plantait des «*haies neuves*» au travers de grandes parcelles appartenant au même propriétaire, la perte de terrain ne pouvant se justifier que par le désir de produire du bois ou encore de faire des brise-vent : les bocages devenaient plus denses en même

temps que les plaines s'embocageaient.

Si la plaine de Conlie est restée longtemps découverte, c'est parce que les régions voisines aux sols plus médiocres, incomplètement défrichées, pouvaient fournir du bois. Selon une remarque déjà faite par POIRIER, où il y a plaine, il y a toujours forêt à l'horizon (POIRIER, 1934) ; la plaine de Conlie, entourée par trois forêts (Sillé, Charnie, Mézières), l'illustre parfaitement. C'est la surexploitation de ces forêts pour les forges qui explique le prix particulièrement élevé du bois dans le tiers nord du département au début du dix-neuvième siècle (1). Toutes les communes du canton de Conlie sauf Mézières manquaient de bois en l'an III (2). Il fallait bien trouver du combustible.

On a donc planté des haies d'épines qui fournissaient de quoi chauffer les fours. Fait curieux, là où le four banal a existé jusqu'à la Révolution (cf. à Mézières et Neuvillalais) (PIOGER, 1963), ce qui exigeait un habitat bien groupé (BODEREAU, 1635), c'est-à-dire là où les gens ne cuisaient pas leur pain eux-mêmes, les haies d'épines ne sont apparues que fort tard, et, d'après les vieilles gens, on les arrache depuis que tout le monde achète son pain chez le boulanger. Mais on ne pouvait planter par ailleurs comme arbres que des espèces calcicoles (ormeaux, cytises), car le chêne vient mal sur les sols peu profonds et secs de la plaine. L'arbre n'a pas le même intérêt ici que dans les régions aux sols plus profonds : on a donc planté peu et tard. Pour des raisons analogues d'ailleurs, le bocage voisin sur schistes est resté localement assez clair, dans ce que le Dr DELAUNAY appelait le « Champagne briovérienne » : le bois pousse mal quand la formation superficielle est trop mince (3).

La deuxième raison qui a poussé à l'embocagement est le développement de l'élevage grâce aux prairies artificielles. Fait significatif, les premières parcelles encloses sur les plans-terriers de Champagne portent des noms comme « le sainfoin », « la luïserne ». Mais c'est surtout à partir de la fin du dix-neuvième siècle que la baisse des prix des céréales a amené les paysans de la Plaine à se convertir à l'élevage bovin. Alors se sont multipliées les haies d'ormeaux, doublement utiles, car « l'éruissage » des feuilles pouvait fournir un précieux supplément de fourrage dans ce pays mal pourvu en prairies naturelles : on retrouve ici le « pré aérien » cher à DESPLANQUES (1958). L'élevage progressant, il fallait aussi border les chemins de haies protectrices et multiplier les prairies temporaires encloses.

Le développement de l'élevage sur prairies naturelles à partir de la fin du dix-neuvième siècle a été beau-

coup plus spectaculaire dans les bocages voisins, et de grandes exploitations herbagères se sont constituées sur le Briovérien. De ce fait, à l'époque où la Champagne achevait de s'embocager, le bocage sur schistes élargissait déjà ses mailles (haies abattues pour constituer de vastes herbages). Si l'on considère la région de Conlie - Sillé dans son ensemble, le maximum de longueur de haies se situe sans doute sous le second Empire, avant l'essor de l'élevage, tandis que le maximum d'extension spatiale du bocage est probablement plus tardif, certains îlots de groies minces ayant résisté longtemps à la transgression bocagère. En tout cas, le maximum de densité du bocage varie d'une région à l'autre et c'est le bocage le plus tardif qui est resté le plus dense dans la première moitié du vingtième siècle.

Aujourd'hui par contre, les bocages d'élevage évoluent peu, alors que les champagnes reviennent très rapidement à leur vocation céréalière : les grands exploitants abandonnent l'élevage laitier pour se consacrer de plus en plus à la culture du blé, du maïs-grain ; les plus évolués convertissent leur maïs en porcs. Seuls restent en prairies les fonds de vallées trop humides pour être labourés. Par un processus banal aujourd'hui (c'est pour quoi nous ne nous attarderons pas) se constitue, sur les plateaux céréaliers, un « openfield-mosaïque » ; les pièces du puzzle ont des saillants et les rentrants quadrangulaires qui laissent encore deviner l'ancien openfield laniéré, mais déjà les grands exploitants propriétaires procèdent à des échanges à l'amiable pour faire disparaître ces redans, la Champagne de Mézières est presque méconnaissable et bientôt on aura perdu le souvenir non seulement de l'ancien openfield (ce qui est déjà fait) mais du bocage qui lui a succédé. Les haies ne subsistent plus que par la volonté de propriétaires conservateurs qui empêchent leurs fermiers de les abattre, et plutôt chez les petits exploitants : les grands ont trop de problèmes de main-d'œuvre pour se permettre de consacrer du temps à la taille des haies, fut-ce autour des prairies de vallées.

Ainsi, par un curieux retour des choses, la Champagne, après un ou deux siècles de bocage, retrouve sa physionomie découverte et le paysage ressemble sans doute plus aujourd'hui à celui qu'on pouvait voir sous Louis XIV qu'à celui de la fin du siècle dernier, à cette différence près que la taille des parcelles n'est plus du tout la même : au lieu des « longues rayes » qui s'étiraient jadis sous la charrue s'épanouissent aujourd'hui de larges parcelles où évoluent à l'aise le tracteur et la moissonneuse-batteuse...

(1) Enquête statistique réalisée sur l'initiative du Préfet AUVRAY en l'an XII. Arch. Dép. de la Sarthe, Série M, 141/1. La corde de bois valait deux à quatre fois plus cher dans le tiers septentrional du département que dans le sud-ouest.

(2) Ibid. M 156/1.

(3) cf. note p 49 Les grands propriétaires n'arrivent pas toujours à faire planter autant qu'ils le voudraient, car « les arbres périssent dès que les racines trouvent le sous-sol schisteux ».

Remarque :

Ce texte reprend en partie des idées déjà exposées dans une communication faite au Congrès des Sociétés Savantes de

Nantes (1971) sous le titre : «De l'openfield au bocage : l'évolution du paysage agraire dans les Champagnes du Haut-Maine depuis le dix-huitième siècle».

SUMMARY

An instance of a short-lived late-coming type of «bocage» : the bocage of the «Champagne de Conlie» (North of the «Champagne mancelle»)

This type of BOCAGE, some vestiges of which can still be seen in the northern part of the CHAMPAGNE MANCELLE, differs from the neighbouring ones with its thinner hedges, better-ordered pattern, and clustered homesteads contrasting with the luxuriant hedges, haphazard pattern and dispersed farmsteads of the latter.

The place-names of this small area with a calca-

reous subsoil seem to indicate that it had been cleared and settled in by the end of the Gallo-Roman period, unlike the neighbouring areas where this transformation generally took place in the Middle Ages. Eighteenth century maps and records show that this BOCAGE was gradually, though irregular (its development varying with the parishes) on what was previously an open-field. This BOCAGE was completed by the end of the Nineteenth century. Such an evolution can be accounted for first by a shortage of firewood and timber and then by the development of cattle-breeding. The CHAMPAGNE is now becoming a corn-growing region again causing the BOCAGE to disappear rapidly.
